



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 21 décembre 2018

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration CANSSM du 19 décembre 2018

1 Modification de la Composition du CA et des Commissions

CA : Pour la CGT

Membre Titulaire : M. Freddy MAUGIRON en remplacement de M. FRACKOWIAK.

En tant que représentant des Exploitants :

Membre Titulaire :

M François BAUDET, en remplacement de M. Philippe SELLIER.

En tant que représentant du Personnel :

Mme Laetitia YATERA-FAURE en remplacement de Mme Marie-Christine AMADU.

2 Approbation du Procès-verbal de la Réunion du 28/06/2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Déclaration CFTC (annexe 1)

3 Budget Nationaux : Gestion administrative :

Les dépenses du budget national de la Gestion administrative 2019 sont fixées à 125,83 M€ pour 132,86 M€ en 2018, en diminution de - 5,29%.

Première section - Gestion administrative (97,35 M€) Les crédits de cette section de 97,35 M€ sont en diminution de 6,21% (+5,55% en 2018/2017).

Deuxième section (évaluative) - Prestations conventionnelles agents CARMi (28,24 M€). Les dépenses de cette section à caractère évaluatif (28,24 M€) sont en diminution de 2% par rapport au budget 2018 (28,81 M€), réduction uniforme de 2019 à 2021. Elles intègrent l'ensemble des dispositifs de retraite anticipée et de conversion prévus pour les personnels des CARMi ainsi que les indemnités de raccordements et les avantages en nature des retraités. En 2017, le nombre d'Avenants 24 progresse de 7,69% (+2,36% en 2016, +7,81% en 2015 et +4,43% en 2014) et le raccordement ouvrier de 10,53% (+8,57% en 2016, +1,45% en 2015 et +6,98% en 2014). En 2018 (08/17 à 07/18), le stock Avenants 24 progresse de 4,25% et celui des raccordements ouvriers de - 1,83%.

Troisième section – Prestations anciens agents CANSSM (0,24 M€). Les crédits de cette section sont au même niveau que ceux de 2018.

RECETTES (125,83 M€) :

Le montant global des recettes passe de 132,86 M€ à 125,83 M€, qui se répartit de la façon suivante :

1) Recettes propres : 11,03 M€ au lieu de 14,31 M€ (en diminution de 2,76 M€ notamment en recette de fonctionnement de 1,83 M€ (diminution de mises à disposition et fin de facturation PRIAM-Maladie).

2) Participation prévisionnelle globale (toutes sections confondues) des branches de 114,80 M€ au lieu de 118,55 M€, en diminution de 3,75 M€ (-3,02 M€ en 2017 et -3,8 M€ en 2016) et se répartissant de la façon suivante :

- Participation de la branche Vieillesse : 28,08 M€ (24,46 % du total des participations)
- Participation de la branche Maladie : 81,25 M€ (70,77 % du total des participations)
- Participation de la branche AT/MP : 5,48 M€ (4,77 % du total des participations). Les quotas de participations indiqués seront revus au regard des exécutés de ce même exercice.

Le Conseil d'Administration vote à la majorité le budget GA.

4 Budget Action Sanitaire et Sociale :

Le budget national d'action sanitaire et sociale (BNASS) pour 2019 est établi en conformité avec les trajectoires financières fixées dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2021.

- Il permet à l'ANGDM d'assurer le fonctionnement de son action sanitaire et sociale individuelle et de la politique de vacances ;
- Il permet à la CANSSM d'assurer le fonctionnement de son action sociale collective (bien vieillir, portage des médicaments à domicile, suivi post professionnel...) et plus globalement de son offre sanitaire et médico-sociale

Dépenses individuelles : ANGDM 2019 : 25 153 150 €

Dépenses Collectives : CAN 31 281 700 €

Suspension de séance demandée par les représentants des affiliés. Après de long débat, la délibération suivante est adoptée :

« Ayant constaté que les crédits afférents à l'action sanitaire et sociale, qui est de la compétence de l'ANGDM, ne sont inscrits que pour ordre dans le budget national d'action sanitaire et sociale de la CANSSM, ayant constaté que les organisations syndicales contestent le montant et l'évolution de ces crédits, le conseil d'administration adopte le budget national d'action sanitaire et social pour 2019 par 10 voix pour, 6 contre et 8 abstentions. »

La CFTC s'est abstenue sur ce budget pour ne pas remettre en cause les investissements sur l'action sanitaire et Sociale collective. (Projet de restructuration, modernisation etc...).

5 Projet de Budget 2019 des établissements sanitaires :

Le Conseil d'Administration donne un avis Favorable à l'EPRD 2019 des établissements à la majorité.

6 Projet de Budget 2019 de l'offre de soins ambulatoire :

Le Conseil d'Administration donne un avis Favorable à l'EPRD 2019 de l'offre de soins ambulatoires à la majorité.

7 Proposition d'Admission en non valeurs de créances - CDC :

Le conseil d'administration donne un avis favorable pour le passage en admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 350 276,04 €

8 Désignation du représentant de la CANSSM et de son suppléant au conseil d'administration du CLEISS. (Instance Européenne) :

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité le Président, M. Philippe GEORGE, en tant que titulaire et M. CHARTUS en tant que membre suppléant.

9 Présentation des dossiers renvoyés par la CRA :

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'ensemble des recours et accepte la réclamation d'un dossier concernant « leucémie aiguë chronique ».

10 Présentation du Calendrier 2019 (Annexe 2).

Fin de séance

Pour les Administrateurs CFTC
GROH Eric